

Tendances de la production agricole : secteur animal

Dernière mise à jour : 05 novembre 2024

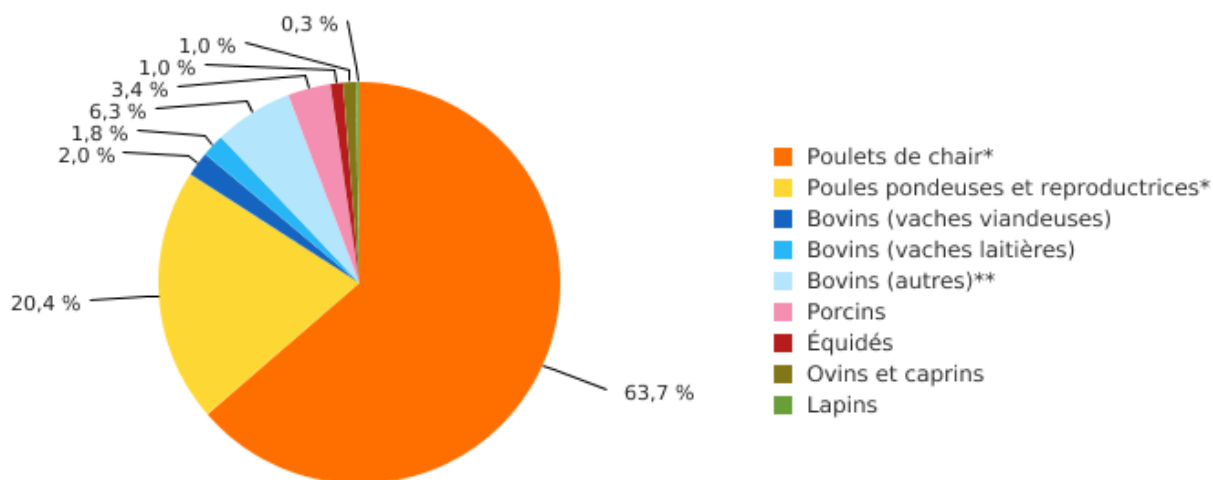
🔍 Évaluation de l'état non réalisable et évaluation de la tendance non pertinente

L'élevage occupe une place importante dans le paysage agricole wallon. Les pressions et impacts sur l'environnement (production d'effluents organiques, émissions de gaz à effet de serre et de substances acidifiantes, rejets d'eaux usées, contamination fécale des cours d'eau, odeurs...) dépendent notamment du niveau d'intensification de la production, des pratiques agricoles et des mesures de gestion éventuellement mises en place.

Tendances globales : bovins en baisse, volaille et équidés en hausse

En 2023, 84,1 % des 9 958 617 animaux d'élevage recensés en Wallonie étaient des poulets et poules^[1], 10,1 % des bovins, 3,4 % des porcins, 1,0 % des équidés^[2] et 1,0 % des ovins et caprins.

Cheptels en Wallonie (nombre d'animaux, 2023)



TOTAL : 9 958 617 animaux

* La taille du cheptel de poulets et poules est assimilée au nombre de places disponibles dans les exploitations d'élevage. Plusieurs animaux peuvent se succéder à une même place au cours de l'année. Les poulets p. ex. sont généralement abattus à l'âge de 8 à 12 semaines.

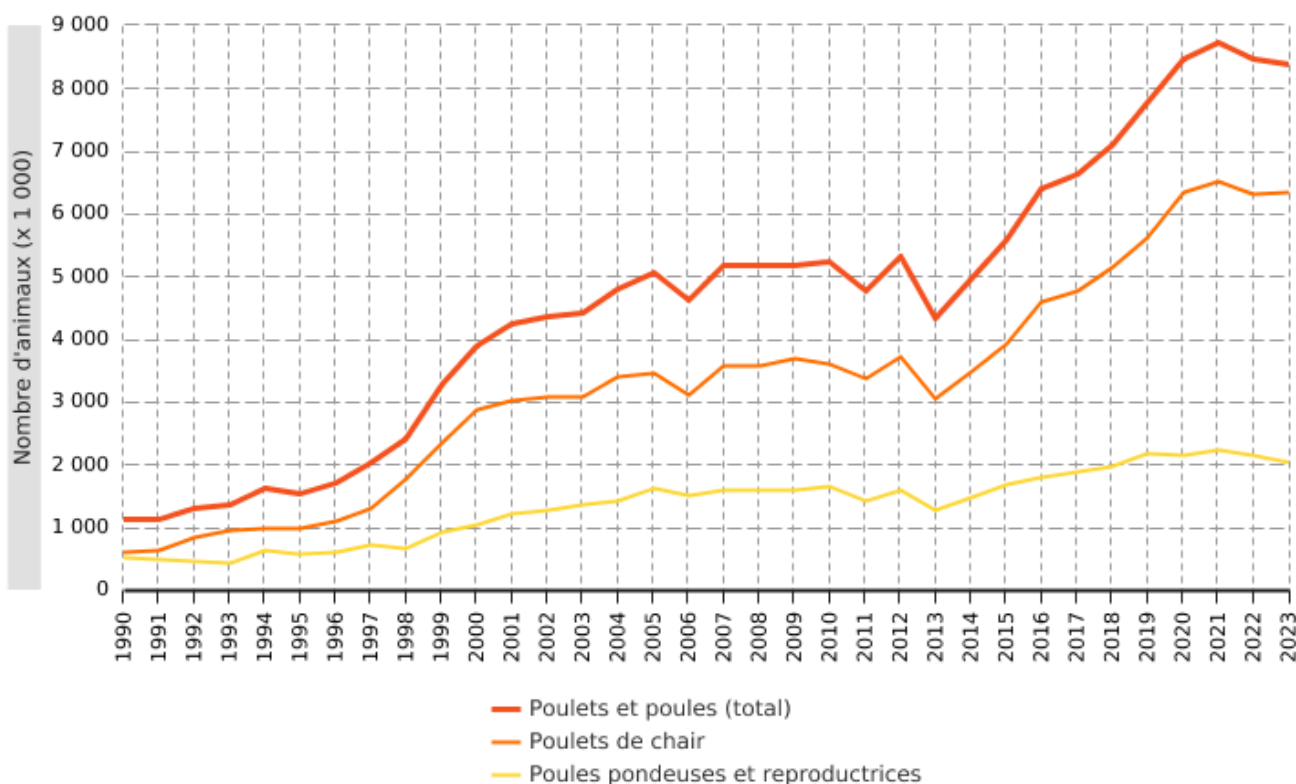
** Veaux, femelles de 1 an à moins de 2 ans, génisses, vaches de réforme, mâles.

REEW – Sources : Statbel (Office belge de statistique) ; SPW ARNE - DEMNA ; Confédération belge du cheval (traitements SPW ARNE - DEMNA)

© SPW - 2024

Entre 1990 et 2023, le cheptel de poulets et poules a été multiplié par 7,5, passant d'environ 1 110 000 à près de 8 375 000 animaux. Les augmentations ont été marquées au cours des périodes 1995 - 2000 et 2013 - 2021. Plusieurs facteurs ont contribué à cette évolution, en particulier la recherche par les producteurs d'une diversification des sources de revenus et la demande croissante de viande blanche de la part des consommateurs, toutes deux accentuées par les crises sanitaires des années 1990 - 2000 (vache folle, dioxine, fièvre aphteuse chez le mouton). Le palier observé en 2022 et 2023 est probablement lié à la guerre en Ukraine (forte importation de volaille ukrainienne vers l'UE suite à la baisse des droits de douane en 2022) et à la grippe aviaire (forte épidémie touchant toute l'Europe en 2022). En ce qui concerne l'élevage "bio", le nombre de poulets et poules est passé de 137 802 en 2003^[3] (3 % du cheptel total de poulets et poules) à 1 202 198 en 2023 (14 % du cheptel total de poulets et poules).

Principaux cheptels en Wallonie : poulets et poules*



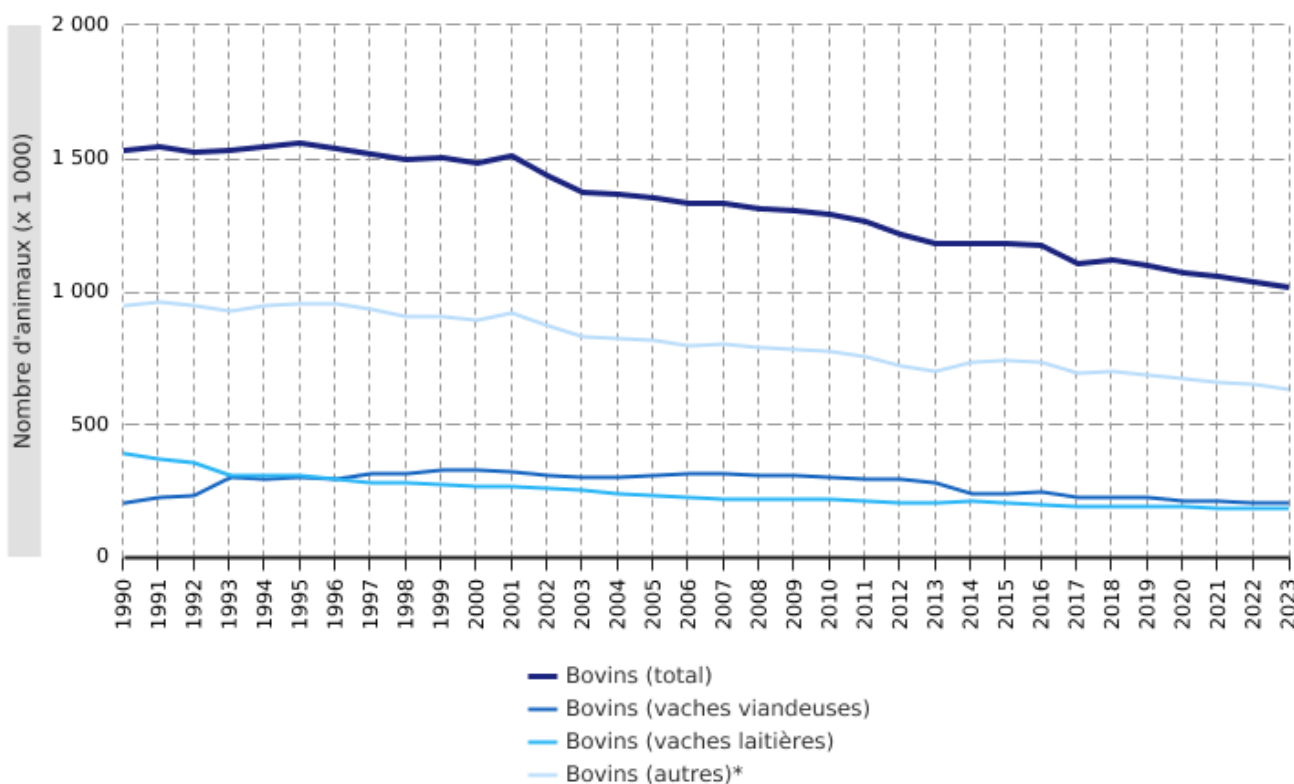
* La taille du cheptel de poulets et poules est assimilée au nombre de places disponibles dans les exploitations d'élevage. Plusieurs animaux peuvent se succéder à une même place au cours de l'année. Les poulets p. ex. sont généralement abattus à l'âge de 8 à 12 semaines.

REEW – Sources : Statbel (Office belge de statistique) ; SPW ARNE - DEMNA ; Confédération belge du cheval (traitements SPW ARNE - DEMNA)

© SPW - 2024

Sur la période 1990 - 2001, le cheptel bovin est resté relativement stable, totalisant environ 1 500 000 animaux. Sur la période 2001 - 2023, il a diminué de 33 %. En 2023, il comptait un peu plus de 1 011 000 animaux, dont 20 % de vaches viandeuses et 18 % de vaches laitières. L'évolution des vaches viandeuses a été marquée par les crises sanitaires des années 1990 - 2000 qui ont impacté les marchés et provoqué un report partiel de la consommation sur la viande de porc et de volaille. D'autres facteurs (évolution des habitudes alimentaires^[4], sensibilisation au bien-être animal, faible rentabilité de l'élevage bovin viandeux^[5]...) ont contribué à une diminution du cheptel^[6]. Pour les vaches laitières, la baisse fut régulière mais progressivement plus lente sur l'ensemble de la période 1990 - 2023. Elle a principalement résulté de l'instauration des quotas laitiers, de la hausse de productivité des animaux et des incertitudes sur le marché du lait (suppression progressive des quotas jusqu'à leur disparition le 31/03/2015 et fluctuation du prix du lait sur le marché mondial). Le nombre de bovins en élevage "bio" est passé de 30 270 en 2003 (2 % du cheptel bovin total) à 102 347 en 2023 (10 % du cheptel bovin total).

Principaux cheptels en Wallonie : bovins



* Veaux, femelles de 1 an à moins de 2 ans, génisses, vaches de réforme, mâles.

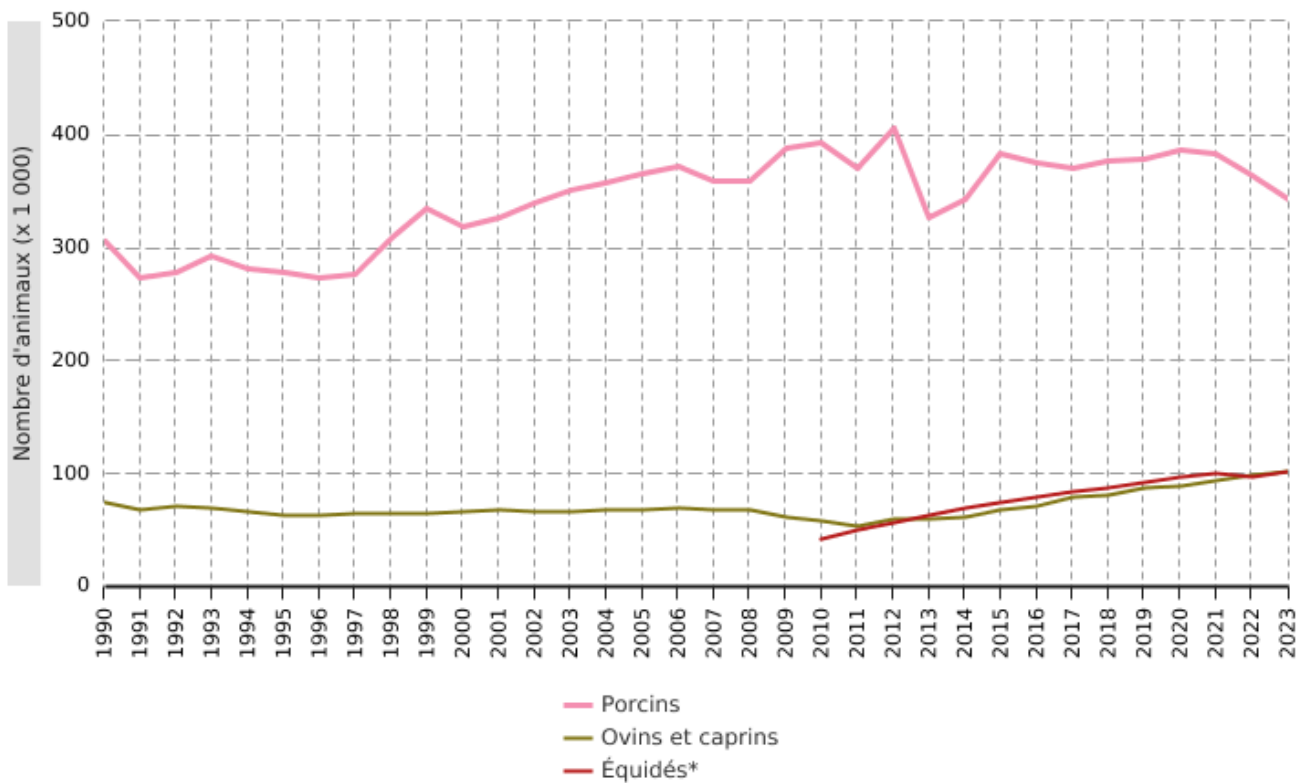
REEW – Sources : Statbel (Office belge de statistique) ; SPW ARNE - DEMNA ; Confédération
belge du cheval (traitements SPW ARNE - DEMNA)

© SPW - 2024

Entre 1990 et 2012, le cheptel porcin a globalement augmenté (+ 33 %), passant de près de 305 000 animaux à un peu plus de 406 000 animaux. Après une baisse en 2013 (- 20 %), toutefois liée à des facteurs méthodologiques de suivi du nombre de porcins par exploitation, le cheptel porcin est resté relativement stable entre 2015 et 2021. Ensuite, il a diminué (- 10 %) pour atteindre près de 343 000 animaux en 2023. Cette baisse, généralisée en Europe, s'explique par des facteurs économiques (hausse du prix des intrants, baisse de la demande asiatique suite à l'épidémie de peste porcine africaine...). En élevage "bio", le nombre de porcins est passé de 5 056 en 2003 (1 % du cheptel total de porcins) à 19 447 en 2023 (6 % du cheptel total de porcins).

Sur la période 2010 - 2023^[7], le cheptel d'équidés a été multiplié par 2,4 pour atteindre plus de 101 000 animaux. Cette augmentation est en partie liée à des progrès réalisés dans l'encodage des équidés, encore incomplet malgré son obligation depuis 2006 à 2008 selon les catégories d'animaux.

Principaux cheptels en Wallonie : porcins, ovins et caprins, équidés



* Pas de statistiques centralisées avant 2010.

REEW – Sources : Statbel (Office belge de statistique) ; SPW ARNE - DEMNA ; Confédération belge du cheval (traitements SPW ARNE - DEMNA)

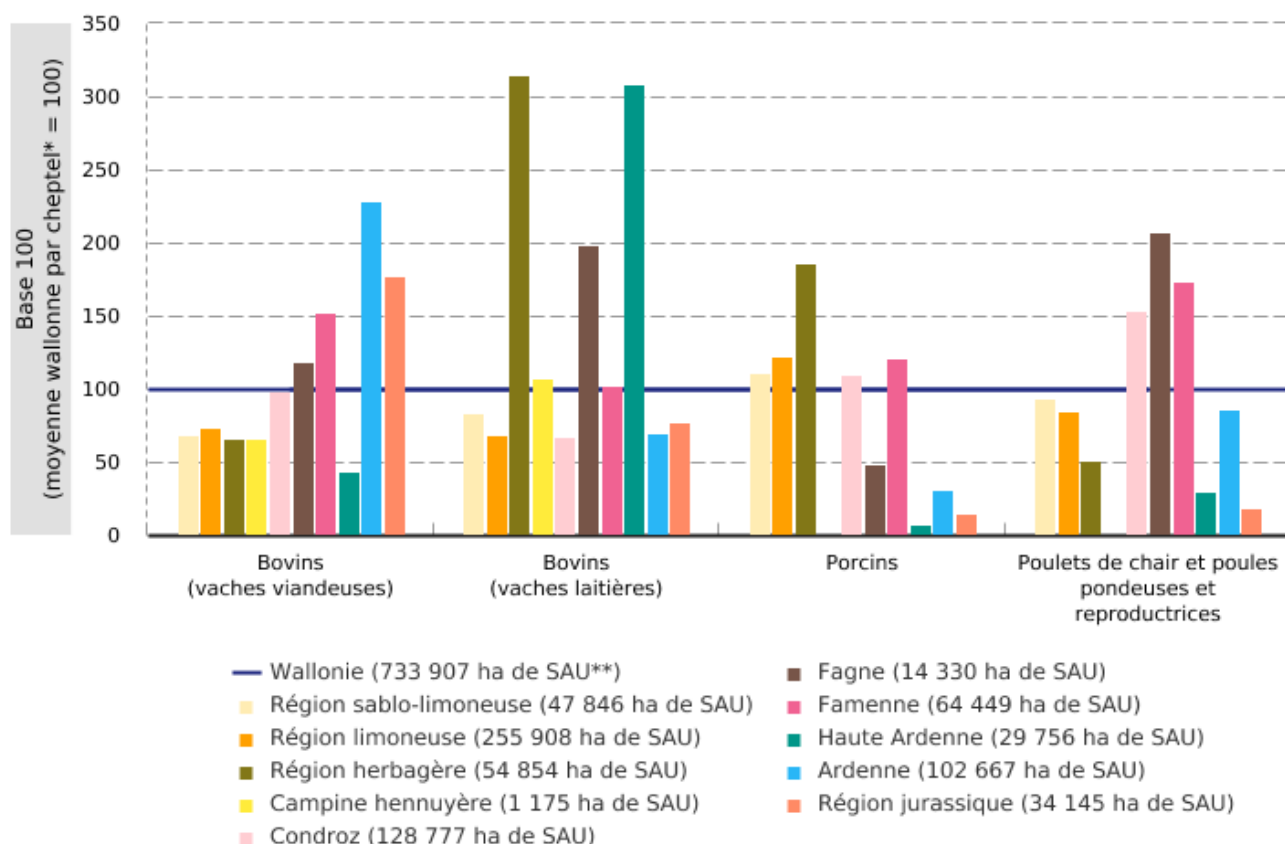
© SPW - 2024

Des spécialisations selon les régions agricoles

L'élevage est présent dans toutes les régions agricoles wallonnes [↗](#), avec des différences liées notamment au potentiel agronomique des terres agricoles. La comparaison des densités des principaux cheptels des régions agricoles aux moyennes calculées pour l'ensemble de la Wallonie permet de mettre en évidence les différences suivantes :

- la production de viande bovine en Ardenne, Région jurassique et Famenne ;
- la production de lait en Région herbagère, Haute Ardenne et Fagne ;
- l'élevage de porcs en Région herbagère ;
- l'élevage de poulets et poules en Fagne, Famenne et dans le Condroz.

Densité relative des principaux cheptels selon les régions agricoles de Wallonie (2023)



* Moyenne wallonne par cheptel :

- Bovins (vaches viandeuses) : 2,7 animaux/10 ha de SAU**
- Bovins (vaches laitières) : 2,5 animaux/10 ha de SAU**
- Porcins : 4,7 animaux/10 ha de SAU**
- Poulets de chair et poules pondeuses et reproductrices : 114,4 animaux/10 ha de SAU**

** Superficie agricole utilisée

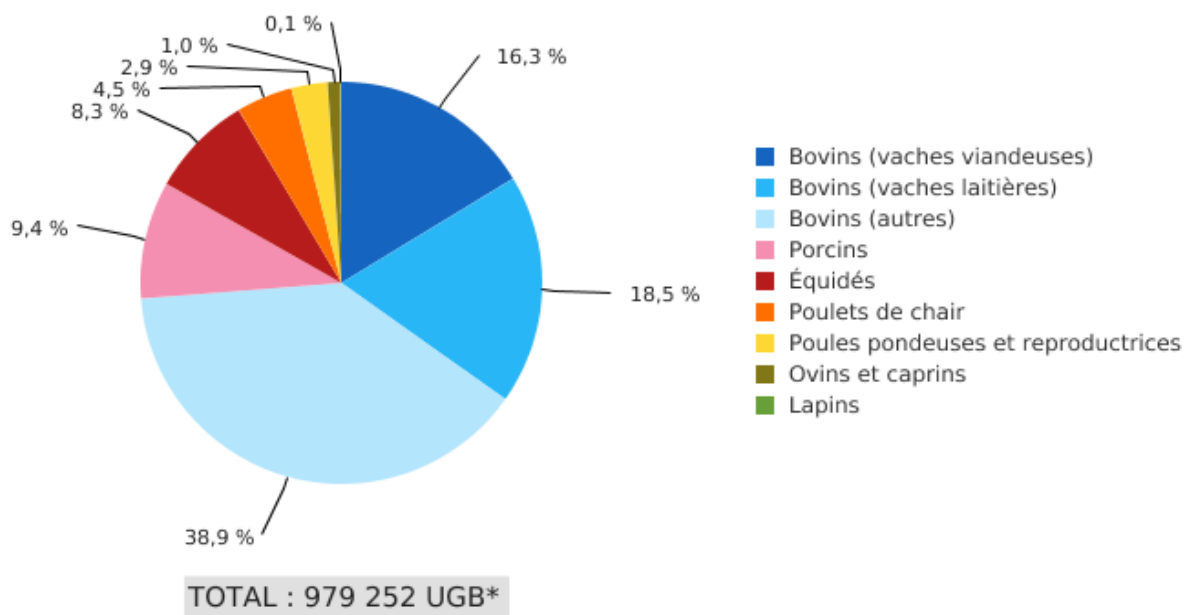
REEW – Source : Statbel (Office belge de statistique) (traitements SPW ARNE - DEMNA)

© SPW - 2024

En termes de besoins alimentaires, les bovins dominent

Afin de comparer les animaux entre eux, l'unité gros bétail (UGB)^[8] peut être utilisée. En 2023, le cheptel bovin dominait largement avec 73,8 % des UGB totalisées pour les animaux d'élevage recensés en Wallonie. Il était suivi par le cheptel porcin (9,4 % des UGB totalisées), le cheptel d'équidés (8,3 % des UGB totalisées) et les poulets et poules (7,4 % des UGB totalisées).

Cheptels en Wallonie (UGB*, 2023)



* Unité gros bétail. Les UGB permettent de comparer les animaux entre eux, initialement du point de vue de leurs besoins alimentaires et, par extension et en les rapportant à une superficie donnée, du point de vue de certaines pressions exercées sur l'environnement (consommation de la ressource "sol" pour la production d'aliments et production de lisier en particulier). La conversion en UGB permet également d'agréger des données de cheptels différents.

REEW – Sources : Statbel (Office belge de statistique) ; SPW ARNE - DEMNA ; Confédération belge du cheval (traitements SPW ARNE - DEMNA)

© SPW - 2024

Une densité du bétail plus élevée que la moyenne européenne

L'indice de densité du bétail, calculé par le rapport du nombre d'UGB relatifs aux bovins, porcins, ovins, caprins, poulets et poules^[9] à la superficie agricole utilisée (SAU)^(c), est considéré comme un indicateur de pressions exercées par l'élevage sur l'environnement^[10]. Il valait 1,2 UGB/ha de SAU pour la Wallonie en 2023 (0,8 à 1,8 UGB/ha de SAU selon les régions agricoles). Cet indice a baissé de 10 % entre 2003 et 2023. À titre de comparaison, il valait 0,7 UGB/ha de SAU pour l'UE-27 en 2020^(c). La même année, les Pays-Bas présentaient la valeur la plus élevée avec 3,4 UGB/ha de SAU, suivis par Malte et la Belgique avec 3,3 et 2,7 UGB/ha de SAU^[11] respectivement.

L'indice de densité du bétail pâturant, calculé par le rapport du nombre d'UGB des espèces pâturantes (bovins, ovins, caprins)^[9] à la superficie fourragère (terres arables affectées à la production fourragère et prairies permanentes), est considéré comme un indicateur de pressions exercées sur ces superficies. Il était estimé à 1,8 UGB/ha de superficies fourragères pour la Wallonie en 2023 (1,3 à 2,6 UGB/ha de superficies fourragères selon les régions agricoles). À titre de comparaison, il valait 0,9 UGB/ha de superficies fourragères pour l'UE-27 en 2020. Pour réduire

ces pressions à l'échelle de l'exploitation agricole, la méthode agro-environnementale et climatique (MAEC) "Autonomie fourragère" [↗](#) prévoit l'octroi d'une prime conditionnée au respect d'une densité de bétail < 1,4 UGB/ha (60 €/ha) ou < 1,8 UGB/ha (30€/ha) de superficie sous herbe et/ou dédiée aux cultures fourragères.

[1] La taille du cheptel de poulets et poules est assimilée au nombre de places disponibles dans les exploitations d'élevage. Plusieurs animaux peuvent se succéder à une même place au cours de l'année. Les poulets p. ex. sont généralement abattus à l'âge de 8 à 12 semaines.

[2] Contrairement aux autres cheptels, les équidés en Wallonie sont majoritairement élevés pour des activités sportives et de loisirs, rarement à des fins de production agricole : en 2023, les chevaux abattus pour la consommation de viande comptaient pour 0,008 % du cheptel d'équidés. D'un point de vue environnemental, il est malgré tout justifié de les considérer ici au même titre que les autres cheptels.

[3] Année des premières statistiques consolidées^(a).

[4] Selon Statbel^(b), la consommation humaine apparente de viande bovine est passée de 12,8 kg/hab en 2010 à 10,0 kg/hab en 2017 (- 22 %). Pour la période 2017 - 2023, elle est restée globalement stable (10,2 kg/hab en 2023). La consommation apparente correspond à la quantité de viande mise sur le marché national (production + importations - exportations). Elle est utilisée faute de données annuelles sur la consommation effective de la population.

[5] Voir la fiche d'indicateurs "Marge brute, excédent brut et revenus de l'exploitation wallonne" sur le site de l'État de l'agriculture wallonne [↗](#).

[6] À noter qu'une diminution marquée du cheptel bovin viandeux est enregistrée en 2014 (- 16 %). Celle-ci est vraisemblablement liée aux changements méthodologiques qui sont intervenus chez Statbel entre 2013 et 2014 (changement de la source de données et de la période de référence).

[7] Pas de statistiques centralisées avant 2010.

[8] Unités permettant de comparer les animaux entre eux, initialement du point de vue de leurs besoins alimentaires et, par extension et en les rapportant à une superficie donnée, du point de vue de certaines pressions environnementales (consommation de la ressource "sol" pour la production d'aliments, production de lisier...). La conversion en UGB permet également d'agréger des données de cheptels différents. Une vache de 600 kg produisant 3 000 kg de lait par an équivaut à 1 UGB, une truie reproductrice de plus de 50 kg équivaut à 0,5 UGB, tandis qu'une poule pondeuse équivaut à 0,014 UGB.

[9] Les équidés ne sont plus pris en compte par Eurostat (office de statistiques de l'UE) pour le calcul de l'indice de densité du bétail et de l'indice de densité du bétail pâturant en raison de lacunes dans les données au niveau européen. Ils ont donc été exclus des calculs de ces indices pour la Wallonie.

[10] Ces pressions dépendent aussi d'autres facteurs tels que le type d'exploitation (mixte, d'élevage, hors sol ou basé sur le pâturage...), les modalités d'exploitation des prairies, le recours à des aliments achetés, les mesures de gestion des nuisances environnementales éventuellement mises en place... Un accroissement de l'indice de densité du bétail ne se traduit donc pas forcément par des dommages environnementaux.

[11] L'indice de densité du bétail atteint des valeurs très élevées en Flandre, en raison notamment de l'importance de l'élevage hors sol : 6,2 UGB/ha en Flandre occidentale, 6,1 UGB/ha dans la province d'Anvers et 3,5 UGB/ha en Flandre orientale en 2020^(c). Ces chiffres élevés en Flandre expliquent la valeur élevée pour la Belgique.

Évaluation

? Évaluation de l'état non réalisable et évaluation de la tendance non pertinente

État : Évaluation non réalisable

- Pas de référentiel à l'échelle régionale.
- En 2023, à l'échelle de la Wallonie, l'indice de densité du bétail pâturant s'élevait à 1,8 UGB/ha de superficies fourragères (hors équidés). Il variait selon les régions agricoles entre 1,3 et 2,6 UGB/ha de superficies fourragères. En 2020, la moyenne de cet indice pour l'UE-27 s'élevait à 0,9 UGB/ha de superficies fourragères (hors équidés).

Tendance : Évaluation non pertinente

Entre 2003 et 2023, l'indice de densité du bétail a baissé de 10 % en Wallonie. Cette évolution n'est pas directement interprétable en termes d'impacts sur l'environnement étant donné l'intervention de multiples facteurs (type d'élevage, modalités d'exploitation des prairies, recours à des aliments achetés, mesures de gestion des nuisances environnementales éventuellement mises en place...).

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

Informations complémentaires

Références bibliographiques

- (a) Apaq-W & Biowallonie, 2024. Les chiffres du bio 2023. [🔗](#)
- (b) Statbel (Office belge de statistique), 2024. Page internet "Bilans d'approvisionnement". [🔗](#)
- (c) Eurostat, 2024. Statistics explained. Agri-environmental indicators - Livestock patterns. [🔗](#)

Ressources utiles

- Indicateur "Agri-environmental indicator : livestock patterns". Eurostat. [🔗](#)
- Page internet "Cheptel bovin" du site de l'État de l'agriculture wallonne. SPW ARNE. [🔗](#)
- Page internet "Cheptel porcin" du site de l'État de l'agriculture wallonne. SPW ARNE. [🔗](#)
- Page internet "Cheptel ovin et caprin" du site de l'État de l'agriculture wallonne. SPW ARNE. [🔗](#)
- Page internet "Cheptel avicole" du site de l'État de l'agriculture wallonne. SPW ARNE. [🔗](#)

